

Vous travaillez en milieu protégé : qui peut vous aider pour adapter votre travail à votre handicap ?

Facile à lire et à comprendre

service public de l'autonomie

Vous travaillez dans un ESAT : qui peut vous aider ?

Un ESAT est un établissement
et un service d'aide par le travail.
Tous les travailleurs des ESAT sont handicapés.



Les travailleurs des ESAT sont en ESAT
car ils ne peuvent pas travailler
dans une entreprise ordinaire
à cause de leur handicap.

Si vous travaillez dans un ESAT
et que vous avez du mal à faire votre travail
à cause de votre handicap,
plusieurs personnes peuvent vous aider :

■ le moniteur de l'ESAT

■ l'assistant social de l'ESAT

Un assistant social vous aide si vous avez des problèmes
à cause de votre handicap.

Par exemple, l'assistant social peut vous aider
à trouver un autre ESAT.

■ le médecin du travail
Le médecin du travail regarde si les salariés
d'une entreprise ou d'un ESAT sont en bonne santé



■ le chargé d'insertion professionnelle de l'ESAT.

Un chargé d'insertion professionnelle peut vous aider :

■ à trouver un travail,
■ à changer de travail
■ ou à continuer à travailler malgré votre handicap.

Vous ne pouvez plus faire votre travail à cause de votre handicap et vous voulez faire une formation pour changer de travail : comment faire ?

Une formation vous sert à progresser dans votre travail ou à apprendre un métier différent.
Après une formation, vous pouvez faire plus de choses qu'avant ou vous faites mieux les choses.



Vous suivez des formations pour apprendre un nouveau métier ou pour apprendre des choses pour pouvoir avoir un métier.

Si vous voulez faire une formation
il faut en parler au chargé d'insertion professionnelle de l'ESAT.

Vous pouvez par exemple faire une formation dans un ESRP.

Un ESRP est un établissement ou service
de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées.

Si vous voulez faire une formation dans un ESRP
vous devez faire une demande à la MDPH.

La MDPH est la maison départementale
des personnes handicapées.
Vous faites les demandes liées à votre handicap
à la MDPH du département où vous habitez.



Vous voulez travailler dans une entreprise en milieu ordinaire : comment faire ?

Vous pouvez demander au moniteur d'ESAT un suivi.
Ce suivi sert à préparer la sortie de l'ESAT
pour un travail en milieu ordinaire.



Ce suivi fait partie des missions d'accompagnement de l'ESAT.

Vous travaillez en milieu ordinaire quand :

- vous êtes salarié
- vous avez un contrat de travail
- vous avez un salaire tous les mois.

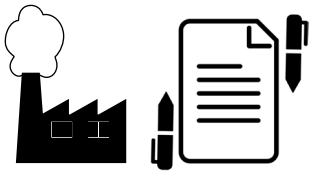

Quand vous trouvez un travail en milieu ordinaire l'ESAT doit,
avec votre accord, continuer à vous accompagner.

Il signe un contrat avec vous et l'employeur
qui s'appelle convention d'appui.



Vous pouvez faire une demande pour être suivi
par un conseiller.

Ce conseiller vous aide à progresser dans votre travail.
Le conseiller vous aide
si vous avez des difficultés dans votre travail.



Ce suivi s'appelle l'emploi accompagné.

Dans l'emploi accompagné
vous avez un suivi individuel selon vos besoins.

Vous pouvez travailler en ESAT
ET
en milieu ordinaire, en même temps.

Par exemple :

Vous pouvez trouver un travail dans une entreprise
en milieu ordinaire,
quelques jours par semaine.

Dans ce cas, vous pouvez garder
votre travail à l'ESAT
le reste du temps.

Vous avez donc deux contrats différents :

- un contrat avec l'ESAT
- un contrat de travail avec l'entreprise.

Si votre ESAT ne peut pas vous accompagner
vers le milieu ordinaire
un conseiller emploi accompagné peut vous aider.
Il recherche avec vous un nouveau travail.



Pour en savoir plus
Vous pouvez lire la fiche
L'Emploi accompagné.



Cette fiche est écrite en facile à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre est une méthode
qui rend les informations accessibles à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu

Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurelle
et Arnaud Toupense, avec l'appui de Nicolas Pazold.

Fiche mise à jour en avril 2024.